

Vente de coupes extraordinaires de bois

Le conseil municipal autorise M. Léon Nave
à vendre au mieux des intérêts de la Commune avec
le concours de M. H. Dechant et Louis l'jeune coupe de
bois provenant du passage de la ligne électrique
évalué à 25 stères de bois de chauffage 80% de
bois provenant de l'éclaircissement de la plantation
de sapins située Bois de la Rappu.